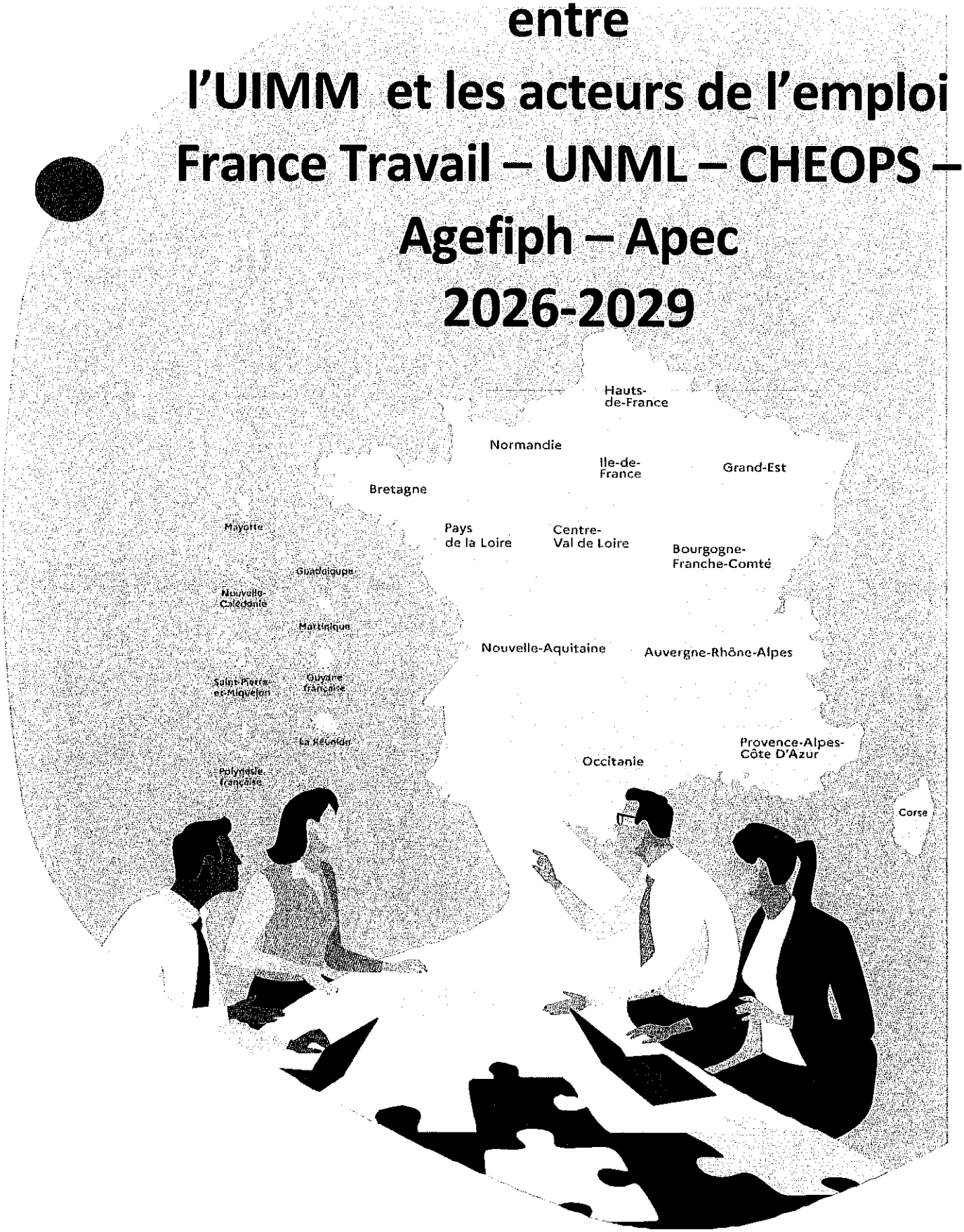
Convention Cadre nationale

entre

l'UIMM et les acteurs de l'emploi

France Travail – UNML – CHEOPS – Agefiph – Apec

2026-2029



UIMM LA FABRIQUE DE L'AVENIR

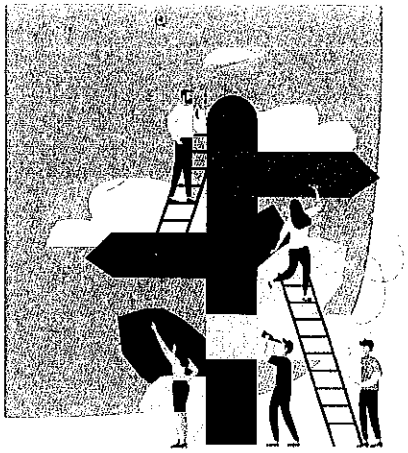
France Travail

Cheops Le réseau emploi CAP

Union Nationale des Missions Locales

agefiph

apec



Contexte – Enjeux

Des priorités stratégiques

La Convention Cadre nationale poursuit une **double ambition complémentaire** :

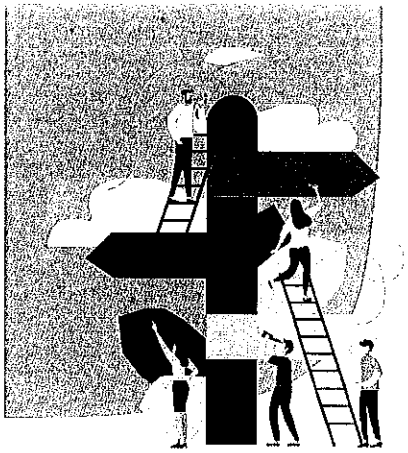
- **Répondre aux besoins de recrutement des entreprises de la branche de la métallurgie**

Accompagner les entreprises industrielles de la branche de la métallurgie dans leurs recrutements afin de pourvoir leurs postes toutes catégories socio-professionnelles, au plus près de leurs besoins en compétences, en mobilisant et en diversifiant les viviers de candidats, en facilitant les mises en relation avec les publics susceptibles de rejoindre ces métiers.

- **Favoriser l'accès des publics aux métiers industriels**

Donner davantage de perspectives professionnelles aux jeunes, dont aux jeunes diplômés, aux demandeurs d'emploi, aux cadres en recherche d'emploi ou ayant un souhait d'évolution professionnelle et aux actifs en situation de handicap, en facilitant leur découverte, leur orientation et leur accès aux métiers de la branche de la métallurgie, ainsi qu'aux parcours de formation permettant d'y accéder.

Une attention particulière sera portée à la féminisation des métiers de la branche de la métallurgie, à la diversification des profils recrutés et, plus largement, à l'accès aux métiers industriels des publics qui y sont aujourd'hui insuffisamment représentés.



Les partenaires

UIMM

L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) représente les entreprises de la branche de la métallurgie à travers un réseau de **57 chambres syndicales territoriales** et en lien avec **13 fédérations professionnelles**.

Le syndicat patronal porte des enjeux majeurs en matière de **recrutement, de mixité, d'emploi des personnes en situation de handicap** en lien avec les accords de branche. Il accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de réponses adaptées à leurs besoins.

Chaque année, près de **50 000 offres d'emploi** sont diffusées sur **lindustrie-recrute.fr**. L'UIMM s'appuie également sur un réseau de **Pôles formation UIMM et de plateaux techniques**, qui permettent de faire découvrir de manière concrète les métiers et les environnements professionnels de l'industrie.

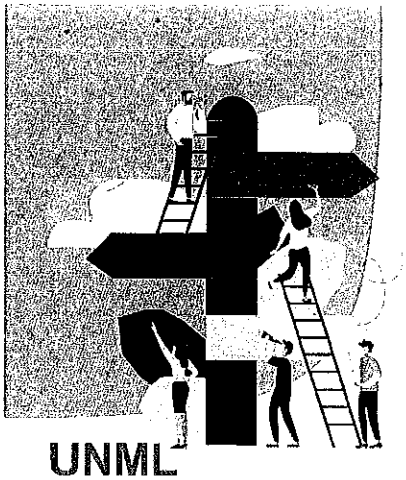
Des **référents territoriaux spécialisés en emploi, handicap et mixité** sont par ailleurs mobilisés pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et favoriser l'accès à l'emploi de profils diversifiés.

France Travail

France Travail est un établissement public administratif dont les missions sont définies à l'article L. 5312-1 du Code du travail.

Il accompagne les entreprises dans leurs recrutements et **assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, de formation ou de conseil professionnel** (article L. 5312-1, 1° et 2°). Il contribue au développement des compétences, à l'amélioration de l'employabilité, au reclassement et à la mobilité professionnelle, ainsi qu'aux parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il prospecte également le marché du travail et analyse l'évolution des emplois et des qualifications.

Fortement déconcentré, France Travail s'appuie sur 17 directions régionales, des agences locales et des équipes spécialisées, **notamment France Travail Pro**, afin d'adapter les politiques de l'emploi aux réalités territoriales et aux besoins de ses publics.



Les partenaires

UNML

L'Union Nationale des Missions Locales, association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2003, assure à la fois la **représentation des Missions Locales (ML)** auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national et la fonction **de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle** qui regroupe environ 15 000 salariés.
Présentes sur l'ensemble du territoire national, les **426 Missions Locales** accueillent et accompagnent plus de **1,1 millions de jeunes par an.** Elles font partie du **Service Public de l'Emploi** (SPE) et sont également reconnues comme opérateurs du CEP.

Au titre de la **mise en œuvre du droit à l'accompagnement** précité, les ML assurent des fonctions **d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle**.
L'offre de service des ML vise donc notamment à répondre aux besoins des jeunes sur les thématiques **de l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la culture, à la pratique du sport et aux loisirs.**

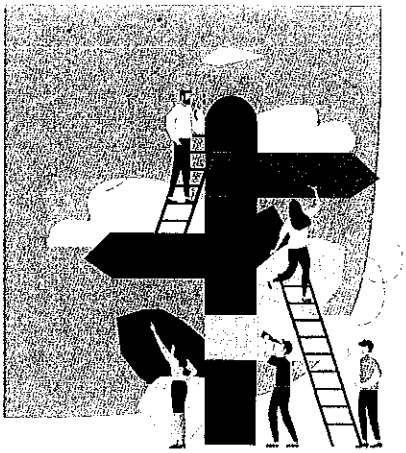
L'UNML s'appuie sur **15 Associations Régionales des Missions Locales (ARML)** qui au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML, comptent parmi leurs fonctions celle **d'organiser les partenariats en vue de renforcer l'action des ML et de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.**

CHEOPS

Les actions permanentes de CHEOPS ont pour objet de :

- **Représenter l'ensemble** des Organismes de Placement Spécialisés dénommés **Cap emploi**.
- **Participer** à la définition et mise en œuvre **des politiques d'accès à l'emploi**, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Professionnaliser les équipes** et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

Cap emploi, délivre une mission de service public sur l'ensemble du territoire français. Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les employeurs et les personnes en situation de handicap reconnues bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être sur les questions d'insertion et de maintien.
Cap emploi intervient sur l'accompagnement vers l'emploi en complémentarité avec France travail dans le cadre d'une offre de services intégrée mais aussi sur l'accompagnement dans l'emploi lorsque l'impact de la santé met en risque la pérennité de l'emploi ou lorsque la personne souhaite ou doit se projeter sur un autre emploi: Maintien en emploi et Evolution professionnelle.



Les partenaires

AGEFIPH

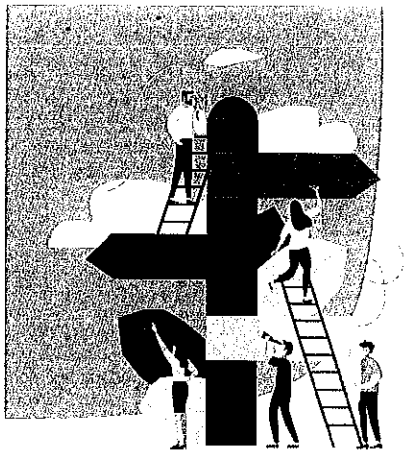
L'Agefiph agit en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de 4 missions principales dont celle d'accompagner l'engagement des entreprises en matière de politique handicap, en les aidant à se structurer et à passer à l'action.
Forte de son expertise du handicap au travail et de son ancrage territorial, l'Agefiph propose ainsi une offre de conseil adaptée aux besoins et à la maturité des entreprises ; elle intervient sur les accompagnements collectifs, structurants et stratégiques à destination des employeurs : sensibilisation des collectifs de travail, appui à la professionnalisation des managers, outillage et formation des référent handicap, accompagnement à la mise en œuvre de politique handicap structurée ou de feuilles de route thématique.
Elle mobilise à cet effet des aides financières, des prestations spécialisées, des ressources et des outils, en complément des dispositifs de droit commun. Elle anime également dans chaque région le Réseau des Référents Handicap, qui favorisent les échanges de pratiques, la professionnalisation et le partage d'expertise entre entreprises.
Son action s'inscrit en complémentarité avec celle des acteurs du Réseau pour l'emploi, qui interviennent sur les accompagnements individuels qu'il s'agisse du recrutement, de la sécurisation de l'intégration d'un nouveau collaborateur en situation de handicap, ou du maintien dans et en emploi d'un salarié en situation de handicap.

Apec

L'Apec, association paritaire, accompagne ses clients au plus près des transformations du marché de l'emploi cadre et active la mise en relation essentielle entre les entreprises et les candidats.
Les missions de l'Apec dans le champ de l'intérêt général sont précisées dans son mandat de service public 2022-2026 :

- Accompagner l'évolution professionnelle des cadres et jeunes diplômés pour sécuriser durablement leurs parcours, partout sur le territoire et à toutes les étapes de leur vie professionnelle ;
- Aider à la réussite des recrutements cadres, en particulier des TPE-PME, en apportant outils et méthodes adaptés, en agissant pour la transparence du marché par la diffusion d'offres d'emploi et de profils de candidats, et en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés ;
- Eclairer, y compris de manière prospective, l'action des acteurs de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail.

L'Apec est également l'un des 4 opérateurs nationaux du conseil en évolution professionnelle désignés par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie.
Aujourd'hui, plus de 46 000 entreprises et 1 000 000 cadres et jeunes diplômés utilisent les services de l'APEC, via le site www.apec.fr ou dans les 80 centres implantés dans toute la France.

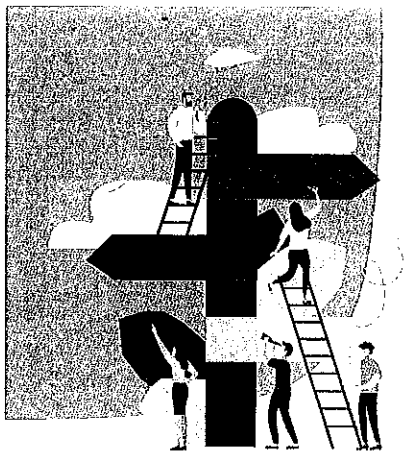


Les partenaires

Cette complémentarité des expertises permet de développer des coopérations plus étroites avec les entreprises, de diversifier les viviers de candidats et de faciliter la mise en relation entre les besoins en compétences cadres et non cadres de la branche et les profils disponibles sur les territoires.

Au niveau local, les partenaires s'appuient sur les conventions territoriales engagées le cas échéant et les relations développées avec les UIMM territoriales, afin de capitaliser sur ce qui fonctionne déjà localement et les spécificités territoriales.

Ils précisent ensemble leurs ambitions avec, le cas échéant des objectifs d'impact adaptés à leur territoire.



Les ambitions de la Convention Cadre nationale

Des ambitions partagées, déclinées dans les territoires

Pour la durée de la présente convention cadre nationale, les partenaires se fixent des **ambitions communes**, qui ont vocation à être déclinées et adaptées dans les territoires en fonction des besoins des entreprises, des caractéristiques des bassins d'emploi et des publics accompagnés.

• Augmenter le nombre d'emplois pourvus

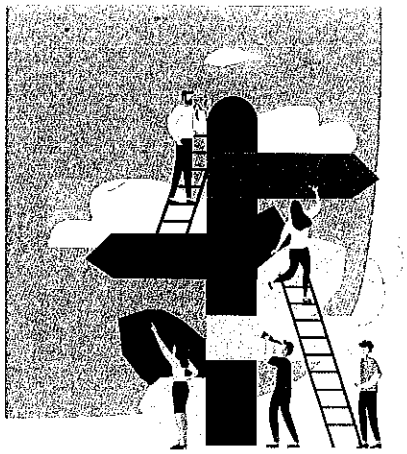
Accroître le nombre d'offres d'emploi des entreprises de la branche confiées à France Travail, et à l'Apec pour les offres d'emploi cadres, et renforcer l'orientation de candidats vers les métiers de la branche de la métallurgie.

Le partenariat contribue ainsi à l'objectif fixé par le Plan Emploi Industrie de doubler le nombre d'offres d'emploi industrielles confiées au Réseau pour l'Emploi (RPE) et ses membres, auquel l'Agefiph et l'Apec s'associent, en simplifiant les démarches et en améliorant l'expérience utilisateur des entreprises adhérentes à l'UIMM.

• Promouvoir largement les métiers et les opportunités d'emploi

Renforcer la visibilité et l'attractivité des métiers de la branche de la métallurgie — notamment dans les secteurs du nucléaire, de la défense, du naval, de l'aéronautique, de l'électrotechnique, de l'automobile ou encore du ferroviaire — ainsi que les opportunités d'emploi qu'ils offrent, auprès des jeunes dont les jeunes diplômés, des demandeurs d'emploi, des cadres en recherche d'emploi ou ayant un souhait d'évolution professionnelle, des femmes, des actifs en situation de handicap, des actifs en reconversion professionnelle et, plus largement, des publics prioritaires de la politique publique.

Cette promotion s'appuiera notamment sur la valorisation des conditions d'emploi, des niveaux de rémunération, des possibilités de formation, de la pérennité des emplois et des perspectives d'évolution professionnelle offertes par la branche.



Les ambitions de la Convention Cadre nationale

- **Développer les possibilités de découvrir les métiers et de les tester par la pratique**

Multiplier les opportunités de découverte des métiers et des entreprises afin de permettre aux candidats de mieux appréhender concrètement les réalités professionnelles de l'industrie et de se familiariser avec ses environnements de travail.

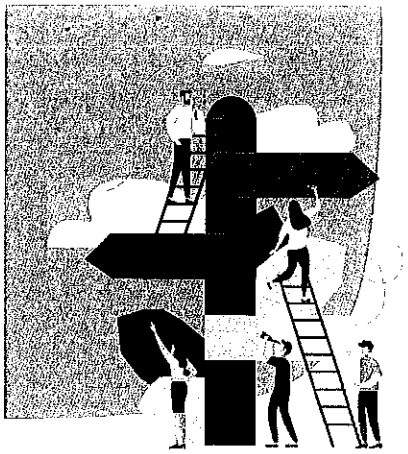
Ces expériences permettront notamment de découvrir les environnements professionnels, les équipements, les outils et les gestes associés aux métiers de la branche, et de favoriser ainsi une orientation professionnelle éclairée.

Les Pôles formation UIMM se mobiliseront en lien avec les UIMM territoriales de leur bassin d'action, le cas échéant, pour faire bénéficier les demandeurs d'emploi, les jeunes dont les jeunes diplômés, les cadres en recherche d'emploi ou ayant un souhait d'évolution professionnelle adressés par les partenaires signataires des séquences de découverte par le faire qu'ils organisent périodiquement.

- **Former et certifier davantage de candidats aux certifications de la branche de la métallurgie**

Accroître le nombre de jeunes, de demandeurs d'emploi (dont des femmes), de cadres en recherche d'emploi ou ayant un souhait d'évolution professionnelle, de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH), et plus globalement d'actifs en reconversion, formés et certifiés aux métiers de la branche.

Les actions engagées viseront notamment à permettre aux candidats de connaître ces certifications reconnues par les entreprises de la branche et d'acquérir les compétences et premiers gestes professionnels nécessaires à leur intégration durable, en s'appuyant sur les dispositifs de formation et de certification adaptés aux besoins des entreprises et aux réalités des métiers.



Indicateurs d'impact

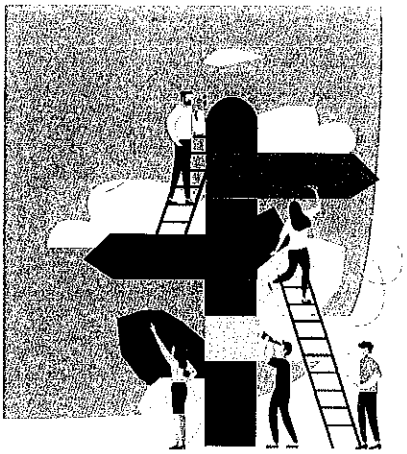
Les indicateurs stratégiques communs présentés ci-dessous feront l'objet d'un suivi partagé entre l'UIMM et les partenaires signataires, notamment en ce qui concerne les offres d'emploi et les candidatures.

Les données relatives au périmètre de la branche de la métallurgie seront accessibles dans le tableau de bord du RPE. Ces indicateurs pourront être complétés par des indicateurs de moyens ou des indicateurs complémentaires permettant d'éclairer l'analyse, en lien avec le « Plan emploi industrie ».

Les territoires pourront s'appuyer sur ces différents indicateurs pour suivre les effets des actions mises en œuvre et évaluer leur contribution aux priorités qu'ils auront définies localement.

Indicateurs

Nombre de DPAE et DPAE durables (plus de 6 mois) dans les entreprises de la branche de la métallurgie
Nombre d'offres de la branche de la métallurgie confiées aux acteurs du service public de l'emploi
Part des recrutements dans la branche de la métallurgie de demandeurs d'emploi
Part des DEBOE dans les DPAE de la branche de la métallurgie
Part des jeunes de moins de 26 ans dans les DPAE de la branche de la métallurgie
Part des femmes dans les DPAE de la branche de la métallurgie



Communication, Pilotage et Gouvernance

Communication

Les partenaires s'organisent pour communiquer de manière conjointe sur les actions menées au titre de cette Convention Cadre et les déclinaisons opérationnelles afférentes.

Les Parties s'engagent à afficher le présent partenariat sur leur site internet et dans le cadre de leurs supports institutionnels. Les Parties valident conjointement les documents élaborés. Toute communication externe sur cet accord devra être acceptée par les parties concernées. Toute utilisation des logos pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la Convention Cadre sera soumise à une autorisation expresse et écrite de la part de l'UIMM et du partenaire concerné, qui précise la durée de cette autorisation.

Le non-respect de cette obligation rend la Convention Cadre caduque.

Confidentialité et Gestion des données

Chaque partie s'engage à garder confidentiels les document et/ou informations concernant l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de la convention et sous réserve que les documents et informations soient identifiés comme tels.

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général, relatif à la Protection des Données 20161679 ('RCPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de ['Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD. Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12,13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RCPD.



Communication, pilotage et Gouvernance

Gouvernance

La présente Convention Cadre nationale prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans, soit 2026-2029.

L'UIMM, France Travail, l'UNML, Chéops, l'Agefiph et l'Apec en assurent le pilotage par des comités de pilotage trimestriels. Ils permettront de faire le suivi qualitatif et quantitatif des actions engagées dans les territoires ou au national.

A Paris, le 30 octobre 2026

UIMM

Hubert Mongon
Délégué Général

France Travail

Thibaut Guilluy
Directeur Général

UNML

Thierry Marty
Vice-Président en charge du monde économique

Laurence Hurni
Déléguée nationale France Travail pour l'Industrie

CHEOPS

Isabelle Faure
Présidente

Agefiph

Christian Ploton
Président

Apec

Marie-Laure Collet
Présidente